

---

## PROJET DE CONTRAT ALTERNATIF POUR LA GESTION DES FORETS PUBLIQUES

**Proposé à la signature de toutes les personnes et organisations qui soutiennent et encouragent une autre gestion forestière**

Préambule:

La forêt est un bien commun de l'humanité. Le maintien de la biodiversité, la lutte contre le changement climatique, la qualité de l'air et de l'eau, le besoin en matériaux renouvelables, ainsi que de nombreuses autres problématiques trouvent une partie de résolution dans les écosystèmes forestiers.

La vocation des forêts publiques est de concilier:

- protection (biodiversité et milieux associés ...),
- production (bois d'œuvre, chauffage...),
- rôle social (espace de loisirs, de sociabilité, de partage et d'imaginaire).

Ainsi, leur gestion doit échapper à la logique du marché et à la recherche de profit et doit être garantie par l'Etat. Seul un service public peut la mettre en œuvre.

Le contrat 2016/2020 signé entre l'Etat, l'Office National des Forêts (ONF) et la fédération nationale des communes forestières ne répond toujours pas aux attentes de la société vis à vis de la forêt publique.

Conscients que la gestion des forêts est au service de l'intérêt général, les personnels de l'ONF ont décidé de formuler un projet alternatif. Ce projet est rédigé depuis leur centre de formation de Velaine en Haye occupé pendant 24 jours en tant que lieu symbolique de leur résistance.

Les forestiers\*résistants appellent l'ensemble des organisations et personnalités ainsi que toute la société civile à signer ce document, et ainsi marquer leur attachement à l'avenir de la forêt publique et leur soutien à cette initiative.

\* forestiers : dans ce document, il s'agit de l'ensemble des personnels au sens générique : hommes, femmes, techniques, administratifs, ouvriers, fonctionnaires, contractuels ...

---

## Nos propositions pour la gestion des forêts publiques :

### 1 - Une approche multifonctionnelle de la forêt

#### **L'écologie, c'est la condition :**

Protéger et développer les fonctions écologiques des forêts constitue la priorité des missions de l'ONF.

Protéger les milieux naturels, garantir le maintien des éléments indispensables à la santé des écosystèmes, augmenter les âges d'exploitabilité sont les meilleures assurances pour s'adapter progressivement aux changements climatiques.

Profiter du bénéfice des gros bois qui abritent 70% de la biodiversité et qui fixent le plus de carbone. L'amélioration des fonctions écologiques, et en particulier de la préservation des sols, est le moteur de la valorisation des forêts.

#### **L'économie, c'est le moyen :**

Valoriser les produits issus de la gestion forestière, de sorte que la production des forêts publiques bénéficie à la société toute entière. Adapter les objectifs de mobilisation des bois aux capacités réelles de la forêt française dans une perspective d'augmentation de la proportion de gros bois.

#### **Le social, c'est la finalité :**

La vocation des forêts publiques est d'accueillir des professionnels, et tout autant des touristes, des promeneurs, des affouagistes, des chasseurs, des poètes, des rêveurs...

Faire comprendre le patrimoine naturel dans son fonctionnement et apprendre à le respecter sont des missions à faire valoir auprès de l'Education Nationale.

Permettre aux générations futures de profiter d'un cadre naturel avec de vieilles forêts.

#### **Des forestiers\* polyvalents:**

L'approche globale répond au mieux à la multifonctionnalité de chaque forêt, et passe par une connaissance accrue du terrain uniquement possible avec des forestiers\* généralistes et polyvalents, « écosystémiers » capables de lire la forêt.

### 2 – Un socle technique et réglementaire pour la gestion forestière publique

#### **Renforcer le rôle central du Code Forestier dans la gestion des forêts publiques**

Réhabiliter ses principes de multifonctionnalité et l'améliorer pour associer la société aux décisions concernant la forêt. Parce que la forêt justifie un débat citoyen, toute modification du Code Forestier doit être soumise à l'approbation de l'Assemblée Nationale et du Sénat.

#### **Réaffirmer et renforcer le statut d'inaliénabilité des forêts publiques**

Dans un contexte de budgets publics durablement contraints, où la tentation peut être grande de vendre ce patrimoine, l'inaliénabilité des forêts publiques (et en particulier de la forêt domaniale) doit être réaffirmée et renforcée.

---

### **Formation :**

La formation est la clef de la compréhension des milieux naturels et forestiers.

Les forestiers\* confrontés aux changements rapides du climat ont à élaborer des stratégies et des outils d'adaptation, qui tiennent compte de la diversité et de l'évolution des milieux.

Le campus de Velaine doit rester le centre national et international de formation de l'excellence forestière à vocation pluridisciplinaire, nécessaire pour préparer le forestier de demain.

Décliner localement par une formation continue en lien avec une expertise de terrain (laboratoires publics de recherche, universités, conservatoires botaniques et naturalistes, associations etc. ...), cette exigence de formation est la nouvelle condition de la gestion publique d'un patrimoine commun.

### **Les aménagements forestiers, des documents de gestion exigeants :**

Développer les techniques d'inventaire et d'analyse pour appréhender la biodiversité, le patrimoine boisé, l'histoire de la forêt et ses relations avec les communautés riveraines. Cette démarche est indispensable pour prioriser ensuite les choix de gestion.

En plus de la validation réglementaire actuelle, les aménagements forestiers seront validés :

- en interne, par validation formelle par les gestionnaires de terrain des choix retenus.
  - en externe, par un droit de regard réel de la société sur les aménagements et la gestion par l'ONF.
- Il sera mis un terme à la simplification des documents, à la standardisation des choix, et à l'orientation productiviste.

## 3 – La filière bois

### **Adapter la filière à la forêt et non l'inverse :**

Le bois est une ressource renouvelable mais limitée. Sa récolte est une conséquence des sylvicultures mises en œuvre en fonction des milieux forestiers afin de garantir la pérennité des forêts. Les entreprises du bois doivent être proportionnées à la ressource et innover dans des technologies valorisant le bois localement selon ses dimensions et sa diversité. De même, les engins forestiers doivent s'adapter aux conditions du milieu.

### **Réorienter le financement public de la filière**

La valeur ajoutée de la filière est portée par le bois d'œuvre. Ce dernier contribue le plus à la fixation du carbone. C'est pourquoi l'Etat réorientera ses financements au profit de ces industries, y compris celles de la transformation secondaire. Cette orientation est en mesure d'améliorer la balance commerciale bois et le bilan économique des forêts publiques.

---

## 4- L'ONF, structure et fonctionnement

### **Pour un établissement public national :**

La forêt relève de l'intérêt général.

Sa gestion doit être équitable sur l'ensemble du territoire national.

Seul un établissement public national peut répondre aux attentes des usagers et de la société.

### **Accroître l'emploi et maintenir le statut de fonctionnaire :**

Préserver la forêt, en garantir sa gestion multifonctionnelle sur le long terme dans le souci de l'intérêt général, nécessite la neutralité des forestiers\*. Seul le statut de fonctionnaire, à l'abri de toutes les pressions, répond à cette exigence.

L'Office National des Forêts, s'est vu amputé de 30% des emplois depuis 1986. L'augmentation des effectifs de fonctionnaires comme d'ouvriers forestiers est indispensable pour garantir une gestion durable. Agir sur l'emploi, permettra aussi de mettre fin au malaise social et de redonner confiance aux personnels.

### **Pérenniser le financement de l'ONF**

La forêt est un bien commun. Le financement de sa gestion ne saurait être dépendant des fluctuations des marchés et autres critères de rendement financier.

A ce titre, le financement de l'ONF doit être intégralement assuré par le budget de l'Etat.